côte-d'or - courrier Opposée aux « marchands de vent »

Notez cet article : ****

le 05/07/2015 à 07:00 vu 2895 fois



De Mme Dupont, de Lacour-d'Arcenay: « La lettre de M. Julienne, parue dans Le Bien public du 28 juin 2015, appelle un certain nombre de commentaires.

M. Julienne tient pour acquis que les éoliennes industrielles présenteraient un progrès indiscutable, tant sur le plan écologique que sur le plan économique, leur nuisance se bornant à celle de quelques pylônes un peu plus élevés que la moyenne. Les arguments d'un petit nombre de nantis, défendant leur horizon privilégié, résumeraient la position de leurs opposants.

Dans l'Auxois peu peuplé, des nuées de démarcheurs rôdent autour de tous les terrains qui se trouvent éloignés de plus de cinq cents mètres des habitations dans un but de prospection éolienne. Cependant, le puissant Syndicat des énergies renouvelables n'a pas vocation au bénévolat. Des sommes très importantes sont destinées à être investies, pour un rendement extrêmement intéressant, destiné à parfaire leurs revenus. Le ciel et l'horizon constituent une richesse commune, appartenant à tous. Ils seront confisqués, sans débat contradictoire, grâce à un lobbying opaque de financiers internationaux.

Pour recevoir quelques centièmes des dividendes qui vont arriver dans les poches des marchands de vent, des petites collectivités locales se laissent intimider à l'idée de faire manquer une chance de revenus à leur commune. Je n'ai pas de château, mais le village où j'espérais me retirer lors de ma retraite risque de se trouver ceinturé, à moins de mille mètres des maisons, de trente tours dont la hauteur de chacune représente à peu près les deux tiers de la tour Eiffel. Les habitants sont d'accord pour brader leur cadre de vie mais peut-être pas leur santé ni leur sommeil, nuisances qui n'ont évidemment pas été évoquées par les promoteurs. Mises devant le fait accompli, les victimes n'auront plus qu'à se taire puisqu'elles ne formeront pas une masse suffisamment dangereuse de mécontents.

L'intérêt des promoteurs n'est pas forcément celui du contribuable. L'énergie électrique procurée par les éoliennes est par définition intermittente, alors que les besoins en énergie sont constants. Mais l'électricité en surplus ne peut être gardée en conserve et doit être écoulée à n'importe quel prix. Or EDF s'est engagée à racheter, à un prix élevé et garanti, toute l'électricité produite par les éoliennes quelle que soit la demande du moment en énergie. EDF rachètera donc, le cas échéant, une électricité inutile et devra éventuellement payer pour s'en débarrasser. À l'inverse, si le vent vient à manquer, l'électricité sera produite par des centrales à gaz ou à charbon bien polluantes qui devront être construites pour remédier au calme plat.

La France s'engage dans une voie désormais refusée par ses voisins plus en avance dans ce domaine. Leurs industriels ne demandent pas mieux que de nous vendre leur matériel obsolète et sa maintenance, dont ils ne veulent plus chez eux. Reste à savoir s'il s'agit vraiment d'une cause d'intérêt national. »